



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Le Léman fait-il les frais de travaux d'entretiens trop longs au service de l'eau ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre - en utilisant des outils de digitalisation efficace - les relevés des compteurs permanents sur le guichet cartographique de la Ville »

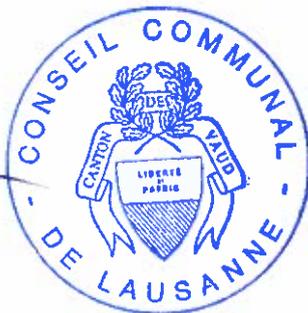
la résolution de M. Henri Klunge, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité crée une section sur son site internet et/ou dans le journal communal pour informer la population des événements majeurs et imprévus auxquels ses services font face. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :



Le secrétaire :